

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 18 avril 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mission de coordination Sécurité Santé pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles
- Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de la CCB

Val-des-Prés, le 13 avril 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2012

L'an deux mil douze et le dix huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Mission de coordination Sécurité Santé pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, attribue la mission de Coordination Sécurité chantier et Protection de la Santé dans le cadre des travaux d'extension de l'école Emilie Carles, à la SOCOTEC située Chemin Clair Logis à Gap (05000), pour un montant de 2.880,00 € H.T.

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de la CCB

Val-des-Prés, le 20 avril 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 18 avril 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

13 avril 2012

Date d'affichage :

13 avril 2012

L'an deux mil douze et le dix huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Mission de Coordination Sécurité Santé pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Le Maire rappelle qu'un Coordinateur Sécurité chantier et Protection de la Santé est obligatoire dans le cadre des travaux d'extension de l'école Emilie Carles. Après consultation, il propose de retenir le bureau d'études SOCOTEC pour un montant de 2.880,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, attribue la mission de Coordination Sécurité chantier et Protection de la Santé dans le cadre des travaux d'extension de l'école Emilie Carles, au bureau d'études SOCOTEC situé Chemin Clair Logis à Gap (05000), pour un montant de 2.880,00 € H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 18 avril 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

13 avril 2012

Date d'affichage :

13 avril 2012

L'an deux mil douze et le dix huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de la Communauté de Communes du Briançonnais

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des rapports annuels de la Communauté de Communes du Briançonnais sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif ainsi que sur le service public de collecte et traitement des ordures ménagères pour l'année 2010, services pour lesquelles elle détient la compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les rapports annuels de la Communauté de Communes du Briançonnais sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif ainsi que sur le service public de collecte et traitement des ordures ménagères pour l'année 2010, services pour lesquelles elle détient la compétence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK